



Service Bilingue *Laurent Clerc*

Service pour enfants sourds de Marne la Vallée

Langue des Signes – Français

7 cours des Roches 77186 Noisiel – RER A Noisiel

Tel. 01.64.62.20.55 / Minitel 01.64.11.34.77 / Fax 01.60.05.19.65

Projet du Service Bilingue *Laurent Clerc* - 2006

Créé en 1986, le service a pour vocation de favoriser ou de créer toute situation permettant à l'enfant sourd de se développer harmonieusement, d'acquérir des compétences, dans le respect de son identité et dans le but d'une meilleure insertion sociale.

L'objectif est le même que pour tous les enfants. Il s'agit, dans une situation aisée de communication, de favoriser les apprentissages et d'ouvrir les enfants sur le monde.

Les actions principales du service concernent le soutien à la scolarité pour une réussite la meilleure possible. Le service propose à l'enfant et sa famille des situations riches et variées, des contacts avec des personnes sourdes et entendantes dans l'acceptation de la différence de chacun.

Les enfants relèvent, pour leur scolarité, de l'Education Nationale et le service réalise le "pont" qui permettra au jeune de trouver sa place en tant que sourd au sein d'une population en majorité entendant.

SPECIFICITE BILINGUE

Le service propose une prise en charge **bilingue (Français /LSF)**, selon les principes énoncés ci dessous :

- **Statut des langues** : la Langue des Signes a le même statut que le Français, dans le respect des différentes modalités (statut de langue orale pour la LS, de langue écrite pour le Français), ce qui implique
 - la présence permanent de ces deux langues dans les relations entre l'équipe, les enfant, les familles, les rencontres institutionnelles
 - l'apprentissage de chaque langue pour elle-même
- **La place prépondérante des professionnels sourds** dans l'équipe éducative, tant pour leurs compétences linguistiques que pour une projection positive pour les enfants sourds.

La modalité bilingue du Service Laurent Clerc, qui sous-entend une définition de la surdité en terme de différence plutôt que de handicap, impose forcément son implantation en **milieu scolaire ordinaire**

Pour rappel, un extrait de la LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (1)
« Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit »

Sans pour autant négliger l'oral, qui a sa place dans le projet, *Laurent Clerc* n'est pas une structure spécialisée pour les domaines d'aide à l'oral tels que le Langage Parlé Complété (LPC) ou les techniques liées au suivi de l'implant cochléaire pour lesquels de nombreux centres d'Ile de France proposent leur service.

ORGANISATION

La capacité globale d'accueil est de 50 jeunes sourds.

Le service a un statut de SSEFIS/SESSAD (Service de Soutien et d'Education Familiale en Intégration Scolaire / Service d'Education Scolaire et de Soutien A Domicile).

Laurent Clerc propose une solution éducative aux jeunes sourds sur le **curriculum scolaire complet** : maternelle, primaire, collège lycée, enseignement supérieur, selon deux modalités :

- **A temps plein**, avec une communication en **Langue Des Signes**, pour des jeunes inscrits dans les dispositifs collectifs Education Nationale prévus à cet effet :
 - CLIS : Classe en Intégration Scolaire : Maternelle -Primaire
 - UPI : Unité Pédagogique en Intégration : Collège, Lycée, Supérieur
- **A temps partiel**, pour les jeunes inscrits dans les dispositifs de soutien individuel, et selon les modalités de **communication adaptées** à chaque cas.

Le principe de fonctionnement global du service est celui de la **parité sourd/entendant** de telle façon que l'enfant sourd puisse projeter positivement sa surdité si possible en tant que différence plutôt que en terme de « handicap ». Les **intervenants sourds** sont donc des acteurs privilégiés du projet.

Le **projet individuel** de l'enfant est la base de l'action du service. Ce projet est discuté avec la famille par l'équipe pluridisciplinaire, et mis en place sous la responsabilité du directeur du service.

Le Service Bilingue *Laurent Clerc* propose des intervenants sur les **domaines de compétence** liés à la surdité :

- Equipe éducative composée d'enseignants sourds ou entendants pratiquant la LSF
- Equipe de communication Français/LSF composée d'interprètes ou d'interfaces de communication en LSF.
- Equipe médico-technique composée d'orthophonistes, médecin, psychologue

Les **objectifs spécifiques** du service *Laurent Clerc* sont :

- La compréhension globale du monde à travers une communication structurée autour de l'environnement bilingue Langues des Signes /Français.
- La maîtrise du Français écrit principalement la lecture/écriture permettant de poursuivre des études secondaires. Le Français écrit est présenté très tôt car il sera l'outil privilégié d'accès à la culture.
- La construction d'une identité solide en tant qu'individu sourd ou malentendant.

DEMARCHES D'APPRENTISSAGES

Posséder une langue est la condition indispensable pour comprendre le monde, donc pour apprendre.

La **Langue des Signes** est donc le ciment culturel destiné à la compréhension du monde et à l'ouverture d'esprit sur lequel se construisent tous les apprentissages, notamment l'apprentissage du français écrit.

A travers sa spécificité bilingue, et contrairement à la plupart des autres structures environnantes, *Laurent Clerc* veut proposer une solution non pénalisante pour les enfants sourds, c'est à dire que leur incompétence à l'oral n'empêche pas la possibilité d'acquisition scolaire.

Depuis 1996, et à la demande de l'équipe éducative, une recherche-action est menée sur le thème « Lire-Ecrire en milieu bilingue » en collaboration avec un chercheur en pédagogie appliquée. Les résultats de ce travail font que nous privilégions nettement les **méthodes d'apprentissage actives** avec une **pédagogie de projets**, qui permettent à l'enfant de s'impliquer.

Les difficultés rencontrées par les enfants sourds, notamment les sourds pré_lingaux, sont réelles et explicables. La recherche ne peut que se poursuivre.....

La question de l'oral n'est pas évacuée. Connaissance du monde sonore environnant, expression vocale et lecture labiale sont proposés aux enfants. Cependant, il y a lieu de replacer cette dimension dans le cadre des relations que toute personne sourde entretient avec le monde sonore/entendant. L'accès au français oral représente souvent un long cheminement et il est très différent d'un enfant à l'autre, lié à son histoire familiale, son degré de surdité.

Chaque enfant travaille sur ses propres compétences d'expression. Selon les capacités à oraliser de l'enfant, son projet individuel et la demande de la famille, ce temps spécifique est d'une importance variable. Le travail du service est organisé de telle façon que les séances d'orthophonie se déroulent hors de la classe pour ne pas perturber les acquisitions scolaires qui restent prioritaires.

Pour favoriser l'intégration des jeunes sourds, des cours de LSF sont proposés aux familles ainsi qu'à des élèves entendants et à des professeurs volontaires des établissements d'accueil.

PETITE ENFANCE

Les objectifs sont les suivants :

- Le travail sur la langue, la socialisation de l'enfant et la prise de conscience positive de sa surdité.
- L'information des familles surtout s'il s'agit de leur premier contact avec la surdité.

Laurent Clerc fonctionne en réseau avec le CAMPS de l'Hôpital de Lagny sur Marne situé à Coupvray. L'association Les Rebeccas est aussi sollicitée pour un travail d'information.

MATERNELLE / PRIMAIRE

INTEGRATION

La majorité des enfants sourds enfants sont accueillis en **classe bilingues** (CLIS = Classe en Intégration Scolaire). Ces classes sont situées dans une école ordinaire où de nombreux échanges ont lieu. Ce dispositif d'**intégration collective** fonctionne selon les principes d'une éducation Bilingue(Français/LSF).

Pour d'autres enfants, le projet est une **intégration individuelle** dans une classe ordinaire avec un soutien adapté.

Dans tous les cas, l'intégration est un objectif majeur qui se joue en **équipe**. L'équipe Education Nationale qui accueille un enfant sourd dans sa classe ou dans son école doit avoir réfléchi, avant cette intégration, avec l'équipe éducative *Laurent Clerc*. On ne peut imaginer que l'enfant sourd occupera la même place que n'importe quel enfant. La situation de communication doit être pensée pour pouvoir assurer un maximum de chances de réussite : Place de l'enfant, méthodes de travail et place du médiateur (interprète ou interface). L'intégration collective ou individuelle en milieu ordinaire ne sera réalisée qu'à ces conditions.

Classes Bilingues

Les **classes bilingues** accueillent les enfants sourds dans une école publique de Marne la Vallée, sous la responsabilité d'enseignants de l'éducation nationale via deux CLIS de cycle 1 2 et 3.

Les enfants sourds participent régulièrement à des activités scolaires en intégration avec des classes entendant ainsi qu'à des activités diverses (danse, sports, activités manuelles). L'ensemble des activités extra-scolaires de l'école (sorties, classes découvertes ou transplantées) sont aussi proposées aux élèves sourds. Seules les matières liées spécifiquement à la Langue Française ne sont pas susceptibles d'intégration car les méthodes d'enseignement adaptées aux enfants sourds ne sont pas comparables avec celles des enfants entendants. Le service favorise toute action commune avec l'établissement d'accueil, dans la limite de la volonté témoignée par chacun.

Intégration individuelle

Les enfants sont suivis sur leur lieu de vie scolaire ou familial. Une équipe pluridisciplinaire est chargée du suivi de ces enfants avec des objectifs et une prise en charge adaptée au projet individuel de l'enfant.

COLLEGE - LYCEE

Une **UPI bilingue** accueille les jeunes sourds sous la responsabilité du coordonnateur de l'éducation nationale, selon deux modes :

- Intégration en **classe ordinaire** avec traduction en Langue des Signes. *Laurent Clerc* utilise des interprètes ou des médiateurs, sachant que la situation d'apprentissage se prête mal à une prestation neutre et déshumanisée.
 - Chaque élève est inscrit dans une classe de l'établissement. L'évaluation de l'élève dépend du conseil de classe
 - Le soutien est assuré par l'ensemble de l'équipe éducative, Education Nationale et Service *Laurent Clerc*.
- Cours assurés **directement en Langue des Signes** par l'équipe éducative. En général, le Français et l'anglais sont assurés directement en langue des Signes, du fait de la spécificité linguistique des élèves sourds.
- L'équipe éducative essaie d'adapter ces différentes modalités d'enseignement dans le cadre de parcours individualisés. Dans les faits, la proportion d'intégration en classe ordinaire progresse avec le niveau d'études.
- La diversité des situations et des niveaux scolaires des jeunes sourds conduit le service à une forte individualisation des projets et des parcours.
- L'orthophonie relève du projet individuel de chaque jeune.
- Pour une meilleure construction des jeunes, notamment dans cette phase clé qu'est l'adolescence, des moments particuliers sont consacrés à la « culture sourde » : approfondissement de la Langue des Signes, éclairage spécifique sur l'histoire des sourds et de la surdité, etc...
- L'UPI dispose de locaux propres, qui matérialisent l'existence du groupe de jeunes sourds dans l'établissement. Bien évidemment, ces lieux sont ouverts à toute la communauté éducative. Ces locaux sont un lieu privilégié d'échange entre sourds et entendants. Par exemple : des cours de Langue des Signes pour les jeunes entendants de l'établissement...

FORMATION PROFESSIONNELLE

Laurent Clerc n'a pas mission d'accompagner le jeune sourd dans la vie professionnelle.

Laurent Clerc a noué un partenariat fort avec l'association **SIBILS** (Service Intégration Bilingue en Langue des Signes), qui intervient avec les mêmes principes d'action que *Laurent Clerc* dans le cadre de la formation en alternance et de l'insertion en entreprise.

ENFANTS EN DIFFICULTES D'APPRENTISSAGE

Laurent Clerc est souvent amené à recevoir des enfants sourds en difficulté d'apprentissage, soit du fait d'échecs scolaires répétés, soit du fait d'un handicap léger associé à la surdité : difficulté visuelle (Syndrome d'Usher), troubles du comportement (Syndrome d'Engelman), problèmes de motricité dus à une affection neurologique, échec d'implant, refus de parole inexpliqué, etc....

Certains enfants en grand échec scolaire dans les structures oralistes sont réorientés vers nous tardivement. Ils trouvent à *Laurent Clerc* un autre environnement, d'autres perspectives...

Les solutions à mettre en oeuvre sont donc souvent très variées et demandent une grande adaptabilité de la part de l'équipe.

Depuis de nombreuses années, *Laurent Clerc* propose des solutions adaptées aux enfants en difficulté d'apprentissage, toujours dans le contexte de la scolarité **en milieu ordinaire**.

Un **groupe d'adaptation bilingue** a été créé, tant au **primaire** que au **collège**, pour répondre à ce besoin spécifique : Prendre ces jeunes là où ils sont pour les conduire plus loin dans leurs acquisitions, au travers d'une pédagogie adaptée et de soutiens renforcés.

LA RELATION AVEC LES PARENTS

Une action telle que menée par notre service ne peut s'envisager sans une relation forte entre l'équipe et les familles. L'action vers les familles est menée sous la responsabilité du directeur du service, qui est le principal animateur de la dimension familiale du projet.

Un travail important d'information et de formation des familles est fait dans le but de motiver les parents à suivre scolairement leur enfant de façon efficace : information sur les méthodes pratiquées, les compétences mises en oeuvre, et sur leur rôle de parents en ce domaine.

Des cours de LSF à destination de l'environnement proche (famille, professionnels concernés par le projet, sympathisants, etc..) sont proposés par le service *Laurent Clerc*.

Les familles des enfants scolarisés à *Laurent Clerc* sont présentes à travers l'association **les Rebeccas**, membre du réseau des Association de Parents d'Enfants Sourds (APES). Cette association organise des activités où les familles se retrouvent dans un vrai contexte bilingue. Parmi les activités organisées récemment, citons :

- Vacances bilingues été ou hiver: une semaine loin de Paris -70 personnes sourdes et entendantes dont 35 enfants
- Week-End : Stages contes en langue des Signes, sorties culturelles, etc...
- Cours hebdomadaires de LSF orientés relation familiale
- Activités du mercredi : Danse, Piscine, etc...

GESTION

Depuis le 1er janvier 2004, le service *Laurent Clerc* est géré par l'association AMJ, regroupement de différentes structures agissant dans le domaine de la déficience en Région Parisienne.

QUELQUES CHIFFRES

L'activité du Service Bilingue *Laurent Clerc* en 2005 en quelques chiffres :

- **Public accueilli**
 - CLIS (maternelle / primaire) :
 - UPI (collège / lycée) :
 - Individuel à temps partiel :

- **Salariés**
 - Direction / secrétariat : 2,5 Temps Plein
 - Equipe Educative Entendante : 2 enseignants (CAPEJS)
 - Equipe Educative Sourde : 8 animateurs et enseignants
 - Nb Heures d'interprétation :
 - Enseignants Education Nationale (CAPSAIS)
 - CLIS : 2 Enseignants EN
 - UPI : 1 Enseignant Coordinateur Collège Lycée
 - Equipe Santé :
 - Orthophonie : 2
 - Psychologue + Médecin : 1 jour / semaine

- **Budget annuel** :

CONTACTS :

Laurent Clerc - Service pour enfants sourds de Marne la Vallée – Directeur Patrick Masri – Tel. 01.64.62.20.55 / Minitel 01.64.11.34.77 / Fax 01.60.05.19.65

AMJ (association de gestion du service *Laurent Clerc*)- Directeur M Venault – 2 rue Anne Marie Javouhey 77300 Fontainebleau

Association *les Rebeccas* (association de parents d'enfants sourds du 77) – Présidente Nina Koulibaly – Fax 01 64 30 51 08 – GSM 06 86 66 60 02

Citons aussi deux associations nationales qui ont porté le bilinguisme depuis 20 ans en France, autour des projets mis en oeuvre à Toulouse et à Poitiers.

ANPES - Association Nationale de Parents d'Enfants Sourds
site : <http://anpes.free.fr>

Deux langues pour Une éducation : 2LPE Poilique Bilingue
site : 2lpe.poli.bilingue.free.fr